

QUESTIONNAIRE AUX CANDIDATS (Élections Municipales 2020)

L'association **Les Amis du Patrimoine Rennais**, fondée en 2004 (suite à la destruction de la chapelle de l'ancien couvent de la Visitation) est une association locale d'usagers agréée au titre des articles L 121-5 et R 121-5 du code de l'urbanisme par Arrêté Préfectoral du 14 février 2011. Selon ses statuts (Art. 3) :

Elle a pour objet la réflexion préventive et scientifique sur le patrimoine rennais –le mot patrimoine étant pris au sens large, du patrimoine matériel au patrimoine immatériel-, sur son évolution, de la sauvegarde à la mise en valeur en passant par les moyens de conservation intellectuelle (notamment les relevés photographiques, topographiques, etc.)

Dans ces perspectives, l'association interviendra auprès des personnes publiques ou privées. Elle appréciera leurs initiatives entrant dans le cadre de son objet. Elle mettra en œuvre tous les moyens d'action appropriés et de façon générale tous les moyens légaux propres à atteindre les buts fixés.

Tout en se préoccupant du patrimoine au sens large, l'association a vu son attention et son action dirigées principalement vers le patrimoine bâti et paysager de la ville de Rennes, public et privé. De ce fait, *les Amis du Patrimoine Rennais* se doivent de connaître les intentions des citoyens qui souhaitent conduire la politique de la Ville et de la Métropole. Ils ont élaboré à cet effet le questionnaire suivant. Ils remercient les candidats qui auront à cœur d'y répondre et d'intégrer leurs réponses dans leurs programmes.

A – Introduction

A1 - Pensez-vous que le patrimoine bâti et paysager de Rennes doit être préservé, et pourquoi ?

A2 - À vos yeux, le patrimoine de la ville se limite-t-il aux biens (domaine public ou privé) appartenant à la Ville ou à la Métropole, ou inclut-il les biens appartenant à d'autres acteurs publics ou au secteur privé ?

A3 - Au sein de ce patrimoine, quelle place tient pour vous le patrimoine bâti ?

A3a - Comment entendez-vous le préserver ?

A4 - Au sein de ce patrimoine, quelle place tient pour vous le patrimoine naturel ?

A4a - Comment entendez-vous le préserver ?

A5 - La Ville de Rennes a instauré un Conseil Local du Patrimoine auquel n'a été donné aucun pouvoir, même pour émission d'avis. Vous engagez-vous à pérenniser cette structure ? Et à la consulter de manière systématique pour les décisions concernant le Patrimoine ?

A5a - Si vous envisagez de modifier cette instance, de quelle nature seraient ces modifications ?

A6 - Que proposez-vous pour mieux associer les citoyens aux décisions concernant le patrimoine ?

A6a - Par exemple, meilleure utilisation sur ce plan des Conseils de Quartier ?

A6b - Instances de véritable concertation, et non d'information descendante ?

A6c - Consultations, referendums, etc.

B - Patrimoine bâti – Questions générales

B1 - Pensez-vous que la préservation du patrimoine bâti ou planté doit aussi concerner les abords des lieux ou édifices à sauvegarder ?

B1a - Si oui, vous engagez-vous à demander à Rennes Métropole une modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en ce sens ?

B2 - Êtes-vous d'accord pour que la ville interdise, même en cas d' « état sanitaire dégradé », toute démolition de bâtiments classés 2 ou 3 étoiles au Plan Local d'Urbanisme, demande à Rennes Métropole de modifier le PLUi en ce sens, et s'engage si ces bâtiments menaçaient ruine, à prendre toute disposition pour les protéger ?

B3 - Considérez-vous que la connaissance par les habitants du patrimoine commun est souhaitable ou indispensable ?

B3a - Si oui, quelles actions entendez-vous mener auprès de la population, et en particulier des scolaires ?

B3b - Vous engagez-vous à prévenir par courrier tous les propriétaires de constructions « étoilées » au Plan Local d'Urbanisme de l'intérêt ainsi affiché de leurs biens ?

B3c - Vous engagez-vous, si des démolitions ou des travaux de modifications importantes de ces constructions étaient autorisés, à faire constituer des dossiers (études, relevés, photographies, vidéos...) permettant d'en conserver la mémoire ?

C - Patrimoine bâti municipal et métropolitain

C1 - Qu'envisagez-vous pour la rénovation des bâtiments appartenant à la Ville et parfois en mauvais état (exemple : édifices culturels, serres du Thabor, etc.) ?

D - Projets particuliers

D1 - Quelle est votre position sur la rénovation et l'extension de *l'ancien Palais du Commerce* ?

D1a - Êtes-vous prêts, dans ce dossier comme dans d'autres importants, à recueillir l'avis de la population sur les divers projets (et à en tenir compte), et de quelle manière ?

D2 - Les A.P.R. ont demandé l'inscription au titre des Monuments Historiques du *poste central d'aiguillage* de la gare de Rennes (dernier poste de ce type en état de fonctionnement). Soutenez-vous cette démarche ?

D2a - Si oui, êtes-vous prêts à engager la Ville (avec d'autres collectivités ou entités) dans une démarche de mise en valeur de cet équipement remarquable ?

D3 – Quelle est votre opinion concernant le devenir de *l'ancienne Prison Jacques Cartier* ?

D4 – Autres points concernant le patrimoine sur lesquels vous souhaitez vous exprimer



Les Amis du Patrimoine Rennais vous remercient d'avoir répondu à ce questionnaire.